

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 Mars 2022

~~~~~

Date d'affichage

22 Mars 2022

~~~~~

Nombre de conseillers

~~~~~

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 MARS 2022 A 19 H 30**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE –  
VIRASSAMY PADEYEN - ABITBOL - PIRSON – CHARPENTIER – BECRET -  
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY -  
CHERRONNET – DECLUY – LEGER - KISKELL – KAPPE SOPIO

**Absent :**

Monsieur Bastien LOMBARD

**POUVOIR :**

Monsieur Bernard HATAT à Madame Rose-Marie LAINÉ

Monsieur Patrick DOMANGE à Monsieur Michel BRUNI

Madame Chantal LEGER à Monsieur François GAIGNETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Pascale DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 16 Février 2022 a été approuvé à l'unanimité

N° 2022/16 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
« BUDGET PRINCIPAL VILLE »

**N° 2022/16 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
« BUDGET PRINCIPAL VILLE »**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il vous est proposé :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

⇒ de **DECLARER** que le compte de gestion « Ville » dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	28
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 29 Mars 2022**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN